

Éditorial

Jean-Rémi Brault

Volume 35, numéro 4, octobre–décembre 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028183ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028183ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Brault, J.-R. (1989). Éditorial. *Documentation et bibliothèques*, 35(4), 131–132.
<https://doi.org/10.7202/1028183ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1989

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

éditorial

Lors du récent congrès annuel de l'ASTED, tenu à la Maison du citoyen de Hull, le comité de rédaction de *Documentation et bibliothèques* avait organisé un atelier sur le thème suivant : « La place d'une revue professionnelle dans un contexte de technologie avancée ». On aura compris que le choix de ce thème n'était pas complètement désintéressé.

Rappelons, au point de départ, que selon le mandat du comité de rédaction, *Documentation et bibliothèques* est « une revue d'idées dans laquelle les auteurs s'expriment librement et de façon responsable. C'est une revue qui représente l'ensemble des milieux documentaires québécois. Les articles y paraissant expriment donc l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'ASTED ou de la rédaction ».

Le mandat ajoute que « l'ASTED est propriétaire de la revue. À ce titre, le Bureau de direction (devenu récemment le Conseil d'administration) fixe le niveau des crédits, nomme et remercie les membres du comité de rédaction ».

Et plus loin, parlant d'orientation éditoriale, le mandat précise que :

Documentation et bibliothèques nourrit des ambitions scientifiques, tout en demeurant une revue d'information professionnelle. Centrée sur une bibliothéconomie ouverte aux sciences et aux techniques de l'information et de la documentation, son contenu vise un équilibre entre la théorie et la pratique. On y publiera des articles scientifiques (recherche, état de la question), des articles didactiques ou de vulgarisation et des articles d'opinions sur des aspects controversés ou politiques dans la mesure où ils rejoignent des préoccupations professionnelles générales.

Voilà où, idéalement, se situe *Documentation et bibliothèques*. Cet idéal est-il utopique ou réaliste? Les moyens dont la revue dispose sont-ils suffisants, sont-ils adéquats? Cette revue doit-elle ou peut-elle s'inscrire dans le courant des techniques avancées, comme l'ont

fait tant d'autres périodiques, et en particulier les grands magazines qui inondent les étalages des kiosques?

En effet, à l'instar de bien d'autres revues semblables, *Documentation et bibliothèques* souffre de certaines lacunes qui diminuent son efficacité et sa rentabilité et la rendent moins attrayante pour d'éventuels auteurs qui voudraient ou pourraient utiliser cette tribune pour publier les résultats de leurs recherches. Voyons brièvement quelques causes de cette situation.

D'abord, le délai actuellement presque inévitable entre le moment de la rédaction d'un article et sa remise au comité de rédaction de la revue d'une part et la publication de cet article d'autre part. Il se trouve que les étapes qui doivent être franchies sont nombreuses et les délais importants : lecture et quelquefois discussion de l'article par des membres du comité dispersés sur le territoire du Québec, corrections et parfois retour à l'auteur, puis composition, mise en page, dessin de tableaux, révision des épreuves, impression, distribution et expédition, ce sont autant d'étapes qui, nous insistons, doivent actuellement être franchies. Aussi, quand un bon matin la revue contenant le dit article tombe sur la table de l'auteur et sur celle des éventuels lecteurs, le risque est grand que l'intérêt du sujet soit modifié ou amoindri.

Et puis, la périodicité ne favorise évidemment pas la publication rapide des articles reçus par la rédaction. Même s'il n'y a pas surabondance d'articles sur le marbre, il reste qu'une revue qui ne paraît que quatre fois par année ne peut pas ne pas imposer des délais parfois assez longs à ses auteurs et, par conséquent, à ses lecteurs.

Cela est d'autant plus exact que, on l'a vu plus haut, trente-cinq années après sa fondation, la revue *Documentation et bibliothèques* est encore produite et fabriquée, à peu de choses près, comme l'était son valeureux prédécesseur, le *Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française* (ACBLF). Le pas entre l'artisanat et la «tech-

nologie » avancée n'a pas vraiment été franchi, l'écart entre le « fait main » et le « fait machine » n'a pas été supprimé.

La question reste donc entière : est-il possible pour une revue professionnelle comme *Documentation et bibliothèques* de s'engager dans la voie flamboyante de ces techniques avant-gardistes qui seront bientôt usuelles et quotidiennes ? Entre le désir ou la volonté des membres du comité de rédaction de la revue et la capacité de réalisation, surgit le « fais ce que peux ».

Car, le problème se ramène souvent et bêtement à une question de gros sous. Le budget de *Documentation et bibliothèques* prévoit actuellement des revenus de 18 500 \$, soit 9 000 \$ d'abonnements (autres que ceux des membres de l'ASTED) et 9 500 \$ en revenus de publicité. Les dépenses prévues dépassent les 28 000 \$, dont 16 000 \$ en frais d'impression. La revue accuse donc un excédent des dépenses sur les revenus de l'ordre de 10 000 \$. Cet excédent de 33 % est absorbé par le budget général de l'ASTED. S'il est normal qu'une association participe au financement de sa revue professionnelle, on peut légitimement se demander quelles seront les limites de cet investissement et dans quelle mesure l'introduction de la technique contemporaine, dite avancée, résoudra les problèmes et diminuera les coûts.

À la limite, la réflexion sur la « technologie » avancée nous incite à nous interroger sur la pertinence d'une revue professionnelle comme celle dont il est ici question. En principe, et sans que cela ne soit officiellement publicisé, elle participe à l'éducation permanente des membres de la profession. Elle peut servir d'instrument de références pour ses abonnés. Or, de plus en plus, l'accès à une multitude de banques de données, toutes plus riches les unes que les autres, à un coût relativement peu élevé, est possible pour tous les citoyens. L'abonnement à des systèmes de plus en plus perfectionnés, comme le MINITEL, permet de résoudre bien des problèmes et de trouver des réponses complètes et instantanées aux questions les plus complexes. Les spécialistes nous assurent même que nous n'avons encore rien vu. Les progrès annuels de cette « technologie » seraient plus substantiels que ceux qui ont été réalisés durant les dernières décennies. On croit rêver quand on entend les ingénieurs de TELECOM nous annoncer l'introduction de la fibre optique, de l'Optonumérique universel, avec ses mille et une

possibilités, jusque dans l'intimité de nos foyers.

Derechef, nous posons la question : toutes ces revues — on en compte des centaines au Québec et au Canada — toutes ces revues dites professionnelles, et donc culturelles et en un sens éducatives, toutes ces revues ont-elles encore un rôle à jouer dans le contexte des techniques de pointe ? Le chercheur — petit et grand chercheur, avec des majuscules ou des minuscules — le chercheur qui réclame une information et en a habituellement besoin de façon immédiate, ce chercheur la réclamera-t-il d'une revue professionnelle ou bien n'interrogera-t-il pas plutôt le terminal placé sur son bureau et qui le relie au vaste monde des informations ?

Il nous apparaît que cette question doit nous préoccuper non seulement comme responsables de la revue et comme membres de l'ASTED, mais aussi et tout simplement comme citoyens qui vivons dans un monde en évolution, comme citoyens qui subissons ces transformations et qui ressentons souvent un féroce désir d'en profiter. Aussi, au risque de paraître moins ouverts et moins progressifs que certains, nous répondons volontiers par l'affirmative quand on nous demande si les revues professionnelles doivent continuer d'être publiées, si *Documentation et bibliothèques* doit poursuivre son mandat.

Bref, nous osons prétendre que ces revues constituent des compléments d'information et des éléments de réflexion essentiels à tous les chercheurs et à tous les lecteurs. Au surplus, ces revues elles-mêmes servent habituellement d'aliments aux banques de données comme elles s'y alimentent à leur tour.

Mais, en même temps, nous croyons que les revues professionnelles et *Documentation et bibliothèques* doivent utiliser les techniques avancées aussi bien pour améliorer leur produit que, si possible, pour réduire leurs coûts de production. La technique, croyons-nous, n'est pas une fin mais un moyen qu'il faut utiliser de façon intelligente dans la mesure où elle peut apporter des réponses aux besoins exprimés.

Jean-Rémi Brault

Jean-Rémi Brault